



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 8 juin 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RN 12 – Aménagement de la déviation de l’agglomération Fougères-Beaucé Installation du comité de suivi des études

Un projet à forts enjeux pour la Bretagne et l’Ille-et-Vilaine

L’aménagement de la RN12 entre Alençon et Fougères présente des enjeux importants en termes de desserte du territoire, de sécurité et de résorption des nuisances. Des études d’opportunité ont été menées entre 2010 et 2013 pour esquisser un scénario d’aménagement à l’échelle de cet itinéraire de 110 km. Après les concertations menées en 2013, l’État a décidé de retenir un scénario prévoyant la réalisation d’un ensemble d’aménagements de la route existante ainsi que de déviations d’agglomération, celle de Beaucé en Ille-et-Vilaine étant considérée comme prioritaire.

Ce projet de déviation de Beaucé a ainsi été inscrit dans le Contrat de Plan État Région (CPER) 2015-2020 pour la région Bretagne, signé le 11 mai 2015, pour un montant de 1 M€ qui permettra de conduire les études nécessaires à la réalisation de ce projet.

Pour faire le point sur l’avancement de cette ambition, Patrick Strzoda, Préfet de la région Bretagne, a installé, jeudi 4 juin, à Fougères, le comité de suivi des nouvelles études qui vont s’engager et qui sont menées par les services de l’État, maître d’ouvrage. Ce comité de suivi réunit l’État, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil départemental d’Ille-et-Vilaine et associe les élus locaux concernés, les chambres d’agriculture et de commerce et d’industrie, l’association AFDD Alençon Fougères Dol Demain et les associations de protection de l’environnement, pour permettre la bonne information de tous en continu.

Mener des études pour définir le projet

Les membres du comité de suivi ont ainsi été informés de l’organisation mise en place par l’État ainsi que du contenu et du calendrier des études et procédures à conduire sur ce projet. Les études vont être menées sur plusieurs années pour concrétiser l’objectif de réalisation de la déviation.

A ce stade, aucun tracé n’a encore été retenu, même si des fuseaux de passage ont déjà été esquissés dans les études antérieures. Il s’agit maintenant de détailler l’état des lieux et la conception des variantes pour dégager une solution opérationnelle. Le premier temps des études va être consacré à approfondir le diagnostic du territoire, notamment par des interventions régulières sur le terrain des

Contacts presse :

Direction régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne
Mission Communication : Corinne Gillet - 02 99 33 42 10, Marie Vergos – 02 99 33 42 11

bureaux d'étude missionnés par l'État qui réaliseront des mesures de bruit, des levés topographiques, un inventaire des milieux naturels, etc. Différentes variantes de tracé seront alors affinées sur cette base : les études déjà réalisées ainsi que les variantes déjà étudiées seront prises en compte, mais d'autres solutions seront explorées.

La comparaison de ces variantes servira de support à une phase de concertation publique, envisagée fin 2016, début 2017 ; ce n'est qu'à l'issue de cette concertation, où chacun pourra prendre connaissance des études et s'exprimer, que prendra forme le tracé retenu.

Pour assurer la bonne information du public, une lettre d'information du projet sera mise en place. Le comité permettra également d'échanger sur le projet dans sa globalité et notamment sur d'autres opérations d'aménagement (prolongement sur la rocade de Fougère).

Le comité de suivi a prévu de se réunir à nouveau en novembre 2015.

Contacts presse :

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne
Mission Communication : Corinne Gillet - 02 99 33 42 10, Marie Vergos – 02 99 33 42 11